

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 6 AVRIL 2017 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-sept, le **JEUDI 6 AVRIL**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL- Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT - Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY - Stéphanie HERVAGAULT – Aurélie VULLO STIENNE - Meggie GENDROT - Julie CHARPENTIER – Françoise PIAU – Mickaël COLIBET – Bernard LINAY

Absent : Jean-Luc DELLIERE ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ

Secrétaire : Roland PAQUET

Date de convocation : Samedi 1^{er} avril 2017

Sans observation, le compte-rendu de la séance du 14 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

**QUESTION 1
Délib 2017-04-27**

**INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET
DESIGNATION D'ELUS DANS LES COMMISSIONS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris acte des démissions de leurs fonctions de Jean-Yves SALIOU conseiller municipal en date du 13 mars 2017 et de Florence MALIN en date du 15 mars 2017 candidate venant immédiatement après le dernier sur la liste « Nouveau souffle, nouvel élan pour le Bourgneuf la Forêt ».

Considérant qu'il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal par le candidat venant immédiatement ensuite sur la même liste,

Monsieur Bernard LINAY déclare accepter et il est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Monsieur Bernard LINAY est désigné membre des commissions communales « Agricole et Assainissement » et « Voirie ».

Aurélie VULLO STIENNE et Mickaël COLIBET sont désignés membres de la commission « SPORTS »

Et Cécile CHEVREUIL est désignée membre de la commission « ENFANCE JEUNESSE ».

**QUESTION 2
Délib 2017-04-28**

**COMPTE RENDU COMMISSION ENFANCE JEUNESSE
SIGNATURE CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE
DEPARTEMENTALE DE LA MAYENNE**

Après présentation par Thérèse LETOURNEAU DORGERE, adjointe, de la convention fixant les engagements de fonctionnement et financiers de la commune pour sa bibliothèque et les engagements d'accompagnement du Département, Le Conseil Municipal unanime

AUTORISE le Maire à signer la dite convention.

L'assemblée prend connaissance des propositions d'acquisition de matériel

A la bibliothèque : chauffeuses, bacs de transport, siège de bureau et téléviseur pour un montant estimé de 1 725 à 2 000 € TTC

A l'école : de la proposition de conty de remise en état d'une partie des ordinateurs, l'installation d'un logiciel de filtrage « surfpass » et d'un contrat de maintenance à la ½ journée pour un montant de 1 657.20 € ainsi que l'acquisition de 8 ordinateurs élèves et d'un ordinateur portable pour la direction pour un montant de 5 341.20 € TTC.

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal sur ces acquisitions.

QUESTION 3 Délib 2017-04-29 Délib 2017-04-30	PRESENTATION ET VOTE DES SUBVENTIONS 2017 ET DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE
---	--

Subventions 2017 :

Le Conseil Municipal par un vote à mains levées à l'unanimité décide d'accorder les subventions listées ci-dessous :

ARTICLE 6574	
Associations	Subventions 2017
Basket	1 911,00
Football	4 499,00
T.T.I.C.	3 122,50
Tennis	35,00
Ass Gymnastique	440,00
Coopérative Scolaire	5 304,10
Livres	721,35
Classe découverte montagne (24 élève x 172 €)	
Classe découverte (34 élèves x 88 €)	2 992,00
Fonctionnement courant et sorties scolaires	1 590,75
OGEC subvention exceptionnelle (équip informatique)	800,00
Société de Pêche	450,00
Fête de la Pêche	100,00
Le Trianon	1 000,00
Ass Familles rurales (provision 5 € jour/enf. dont forfait 1 100€)	1 500,00
A.C.A.F.P.A. Aide à domicile	3 500,00
AFN	100,00
Familles Rurales BOURGNEUF LA F. / BOURGON	2 328,00
Les Lurons Bourgneuviens Aide location salle	180,00
ARLM	200,00
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	420,00
Aménagement foncier 2	5 000,00
Association "Les Bricolos de la Vitesse"	200,00
Association Ca Coule de Source séjour SKI	4 700,00
DIVERS	2 210,40
TOTAL	38 000,00

Fiscalité 2017 :

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, par un vote à mains levées, à l'unanimité

DECIDE d'appliquer un taux de 1.50% aux taux de 2016 sur les 4 taxes directes locales donnant le produit attendu ci-dessous :

TAXES	Bases Prévisionnelles	Taux 2016	Taux votés 2017	Produit
Taxe d'Habitation	1 111 000	24,36	24,73	274 750,00
Taxe Foncière Bâtie	888 400	23,48	23,83	211 706,00
Taxe Foncière non Bâtie	195 200	34,27	34,78	67 891,00
Contribution Foncière des Entreprises	250 900	22,30	22,63	56 779,00
				611 126

Soit un produit total de **778 243** € avec les allocations compensatrices et versements liés à la suppression de la taxe professionnelle

QUESTION 4 ET 5 Délib 2017-04-31 Délib 2017-04-32 Délib 2017-04-33 Délib 2017-04-36	PRESENTATION DES BUDGETS – DE L'OPERATION ACQUISITON D'EQUIPEMENT ET DE MATERIEL VOTE AFFECTATION DE RESULTAT 2016 ET VOTE DES BUDGETS VERSEMENT D'UNE AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL VERS BUDGET ANNEXE
--	---

Affectation résultat compte administratif 2016

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter les résultats du Compte Administratif 2016 comme suivant :

Section de fonctionnement excédentaire de	917 229.05 €
Section d'investissement déficitaire de	251 464.95 €
Affectation du résultat de Fonctionnement	917 229.05 €
- Couverture du déficit d'investissement	251 464.95 €
- Couverture différence restes à réaliser (déficit)	118 500.00 €
- Affectation complémentaire pour nouvelles opérations	0

soit un TOTAL à porter au 1068 de la section d'investissement... 369 964.95 €

Le solde, soit **547 264.10** € est non affecté dans l'immédiat. Il est donc reporté à la section de fonctionnement à l'article 002

Vote budget 2017 de la Commune

Après présentation des ouvertures de crédits en dépenses et recettes, du détail de l'opération « Acquisition – Matériel » à savoir :

OPERATION 184 - MATERIEL EQUIPEMENT 2017			
OUVERTURE DE CREDITS			
S Technique Tracteur	25 000	Ecole Equip informatique	5 400
S Technique Ordinateur	1 000	Ecole Aspirateur/chaise	1 500
S Technique Matériel	1 000	Bibliothèque équip numérique	
Echelle/visseuse/tronçonneuse/brouette		équip numérique/TV/fauteuils /chaises	2 600
S Polyvalente 200 chaises	5 700	Garderie imprimante	420
S Polyvalente TTIC séparateurs	310	Divers	7 070
	33 010		16 990
			50 000

Avoir pris connaissance que le camion en commande depuis novembre 2016 devrait être livré début du 4^{ème} trimestre 2017,

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les budgets 2017 arrêtés à :

BUDGET COMMUNE

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 982 634.00	1 982 634.00
Investissement	1 212 514.95	1 212 514.95
TOTAL	3 195 148.95	3 195 148.94

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	491 333.78	491 333.78
Investissement	667 893.67	667 893.67
TOTAL	1 159 227.45	1 159 227.45

Le versement d'une avance remboursable de 50 000 € du budget principal vers le budget de la Beulotière est acté en l'attente de la commercialisation des lots et afin de tendre vers un équilibre de ce budget annexe.

QUESTION 6
Délib 2017-04-34

**CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR LE PROJET POLE ENFANCE
MICRO CRECHE – LOCAUX PERISCOALIRES – SALLE
MULTIFONCTIONS**

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée avec publicité sur le portail « Achatspublics53 » et sur le JAL Ouest-France pour le choix d'un Cabinet d'architecte (s) chargé de l'étude et suivi de travaux de construction du projet **POLE ENFANCE** qui comprend la rénovation de l'ex mairie et la construction de bâtiments neufs pour l'accueil de la micro crèche, des locaux périscolaires et salle multifonctions.

Phase 1

- Finalisation du programme, Etudes d'esquisses, études AVP sommaire et définitif et estimation : taux d'honoraires sur un estimatif étude de 730 000 € HT

Phase 2

- Réalisation du Projet et missions EXE - VISA - DCE - ACT – OPC - DET –AOR sur la base de taux de rémunération appliquée sur deux estimatifs de travaux : la commune se réservant le droit au terme de la phase 1 en fonction de l'estimation des projets de différer la réalisation d'une ou deux des trois entités.

14 Cabinets ont déposé un dossier ; 2 offres n'ont pas été étudiées faute de visite sur site comme demandé dans le cahier des charges. Après présentation de l'analyse des candidatures, des compétences et références, de la méthodologie de travail, des délais et honoraires,

le Conseil Municipal par un vote à main levée 14 OUI et 4 ABSTENTIONS

DECIDE de retenir à la majorité :

Le Cabinet JAOUEN-RAIMBAULT de Port-Brillet pour une rémunération fixée comme suivant :

Phase 1 – Taux de 7.40 % sur 730 000 € HT pour 37 %

Phase 2 - en fonction de la confirmation du projet à la fin de la phase 1

Soit un Taux de 7.40 % sur montant de travaux estimé à 730 000 € HT pour 63 %

Soit un Taux de 7.90 % sur un montant de travaux estimé \leq 450 000 € HT pour 63 %

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir et toutes pièces relatives au déroulement du marché de maîtrise d'œuvre.

La demande d'accompagnement de l'Association Synergie sur l'énergie et la thermique des futurs bâtiments sera évoquée avec le cabinet JAOUEN – RAIMBAULT.

QUESTION 7 Délib 2017-04-35	FIXATION INDEMNITES DES ELUS
--	-------------------------------------

Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entériné par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017), il est nécessaire de modifier la délibération concernant les indemnités de fonction des élus. En effet, **l'indice brut terminal** de la fonction publique n'est plus **1015 mais 1022 maj 826**.

Aussi, considérant :

- que la Commune du Bourgneuf-la-Forêt est située dans la tranche suivante de population : 1000 à 3499
- que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 43 % pour le Maire et de 16.50% pour un adjoint (pour notre commune avec un maximum de 5 adjoints).

-la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014 fixant le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, des adjoints et conseillers municipaux,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE, avec effet du 1^{er} janvier 2017

De maintenir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suivant :

Maire	4 Adjoints	3 Conseillers Municipaux délégués
Taux	Taux	Taux
34 %	8.85%	8.85%

à appliquer à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique. Les indemnités sont versées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

QUESTION 8	MANIFESTATION BREVET DES RANDONNEURS EN 2018
-------------------	---

Sur proposition de Michel BOUILLON, responsable des chemins de randonnées, le Conseil Municipal valide l'accueil en 2018 de la manifestation du brevet des randonneurs.

Pour cela la commune s'engage à mettre à disposition

- Une grande salle équipée de sanitaires
- Des parkings pour environ 800 voitures
- Le prêt de barrières, tables, chaises, bancs, micro, sono etc ...
- Et l'organisation du pot d'arrivée le soir pour environ 170 personnes.

QUESTIONS DIVERSES	
---------------------------	--

Rencontre avec GROUPAMA : une négociation des contrats d'assurance menée avec GROUPAMA fait ressortir sans modification des conditions une moins-value de 1 140 € applicable sur la cotisation de 2017 de 7 611.79 €.

Avec l'application d'une franchise à ce jour de 279.36 €/sinistre la moins-value serait alors de 1 639 €.

Cette moins-value s'applique sur le contrat multirisques de la commune.

Au niveau de l'assainissement : une moins-value de 290.90 € s'appliquerait sur une cotisation de 1 004.90 €.

Le Conseil Municipal prend acte de ces négociations en validant la cotisation du contrat multirisques avec l'application d'une franchise à hauteur de 279.36 €/sinistre.

Rencontre avec la Maison d'Accueil : Michel FORTUNÉ donne compte-rendu de l'échange entre les représentants deux structures :

La commune envisage la construction de nouveaux locaux pour l'accueil du périscolaire.

La Maison d'Accueil n'envisageait pas de reprendre les locaux mis à disposition auprès de la commune mais dans le cadre de la restructuration, mise aux normes de leur établissement, l'occupation ne pouvait pas continuer à se faire aux conditions financières actuelles. Ayant connaissance du projet communal, elle réfléchit d'ores et déjà sur l'intégration dans sa nouvelle organisation des locaux libérés par la commune.

Elagage – Fauchage 2017

Gilbert FAUCHARD informe l'assemblée du choix de la commission VOIRIE pour les travaux annuels de fauchage par l'entreprise Nicolas CROISSANT de Bourgon et les élagages de fin d'été par les entreprises MARCHAND de Loiron et CHEVREL de la Croixille.

Séance levée à 23 heures 50